

## **Proposition adoptée au CDAS du 19/9/2023**

en application de l'Article 13 de l'arrêté du 15 janvier 2002 : « [le conseil départemental] peut formuler des propositions tendant à un meilleur fonctionnement de l'action sociale, qui sont soumises à l'examen du conseil national. »

La DDFIP du Calvados a vu l'arrivée du centre de contact à Lisieux au 01/09/2023. C'est ainsi 46 emplois transférés. Pour autant, aucune disposition n'a été envisagée en matière de logement ou d'accueil en crèche. Au delà des effets d'annonce des ministres sur les relocalisations, force est de constater que l'accompagnement RH annoncé n'est pas à la hauteur des situations locales.

Les représentants du personnel signataires exigent que des démarches soient entreprises au plus vite pour rechercher des logements sociaux et réserver des places en crèche afin de satisfaire toutes les demandes en attente ou à venir des agents nouvellement affectés.

Les représentants de Solidaires Finances, FO finances, CFDT Finances et CGT Finances du Calvados.

